



IDENTIFICATION DES ZONES À RISQUE POUR LES EAUX LITTORALES DE LA BAIE DE MORLAIX À LA BAIE DE LOCQUIREC

Colloque régional APPCB

07/11/2024 à Morlaix

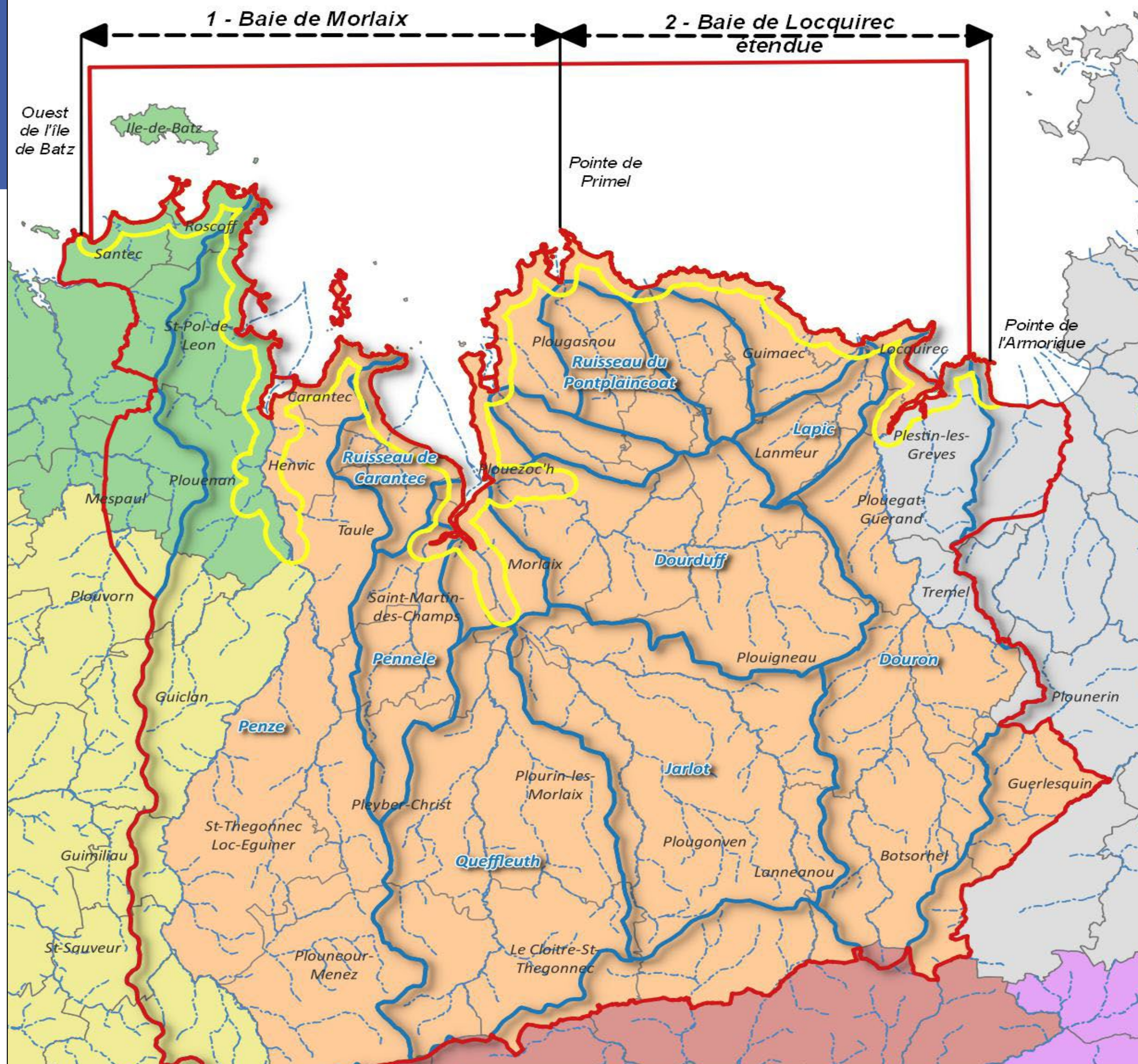
Contexte et objectifs de l'étude

- ✓ En 2020 : **déclassement des eaux** de la rade de Morlaix en qualité B pour la conchyliculture
- ✓ En 2022 : **Fermeture des zones Baie de Morlaix aval et amont** à la suite de la contamination liée aux Norovirus avec interdictions de consommation, de pêche et de vente des coquillages
- ✓ Manifestation des ostréiculteurs et **engagement de la collectivité** à réaliser un profil de vulnérabilité élargi des eaux littorales de la baie de Morlaix à celle de Locquirec



- ✓ En 2024 : **Lancement du marché** pour un profil de vulnérabilité élargi incluant l'étude des **RSDE** (Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau)

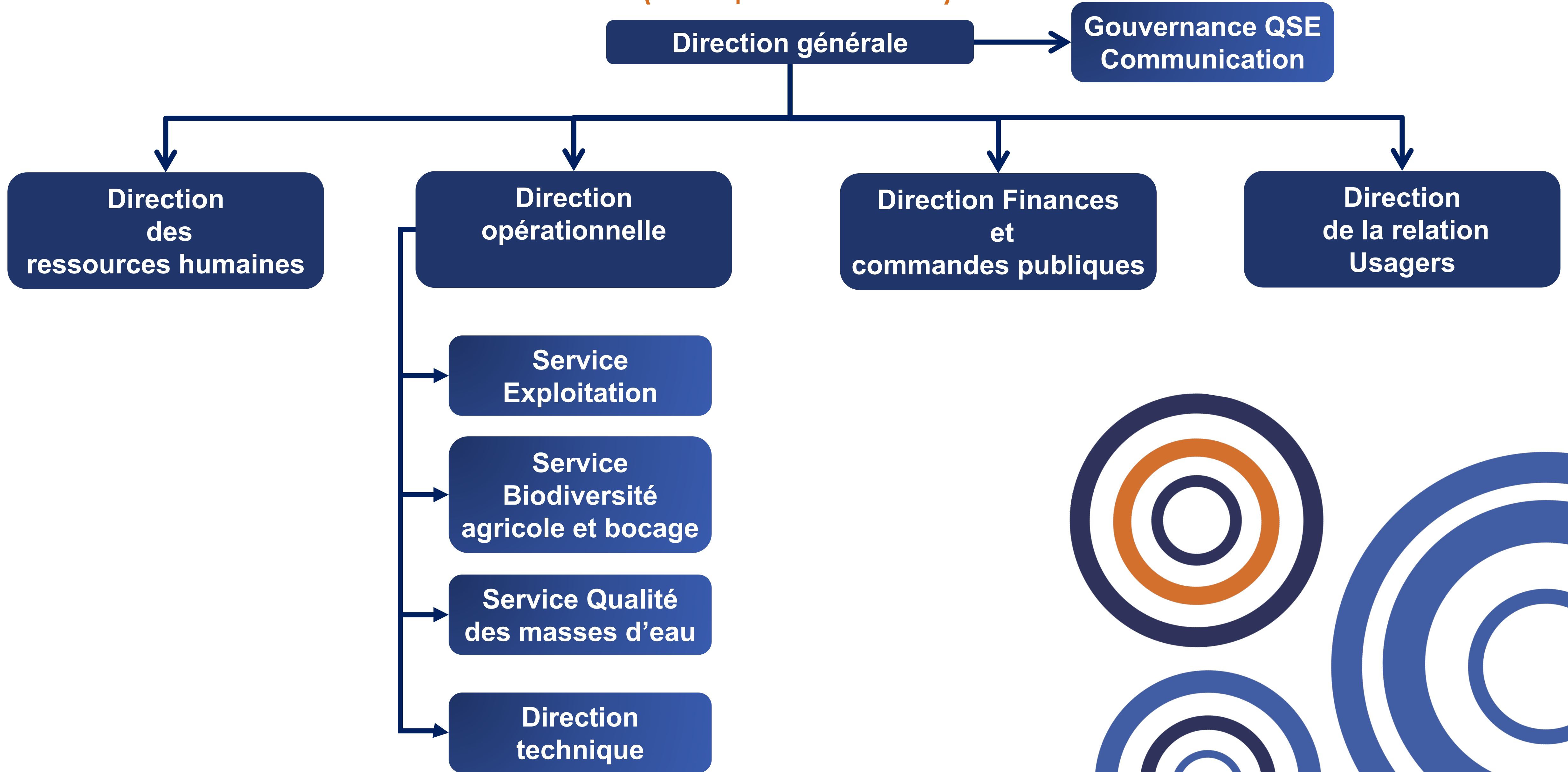
Périmètre de la mission Profil de vulnérabilité



	Réseau hydrographique		Limite communale
Zone d'étude :		EPCI :	
	Zone 0-500m (59 Km ²)		Morlaix Communauté
	Zone d'étude étendue (1 172 Km ²)		Haut-Léon Communauté
	Limite de bassin versant		Lannion Trégor Communauté
			CC du Pays de Landivisiau

Organigramme An Dour

(120 personnes)



Marché public Profil de vulnérabilité

Lot 1	Profil de vulnérabilité des eaux littorales de la baie élargie de Morlaix	Groupement mené par Acri In	550 000 €
Lot 2	Recherche, identification et réduction des RSDE (rejets de substances dangereuses dans l'eau)	Labocéa	260 000 €
Total			810 000 € HT

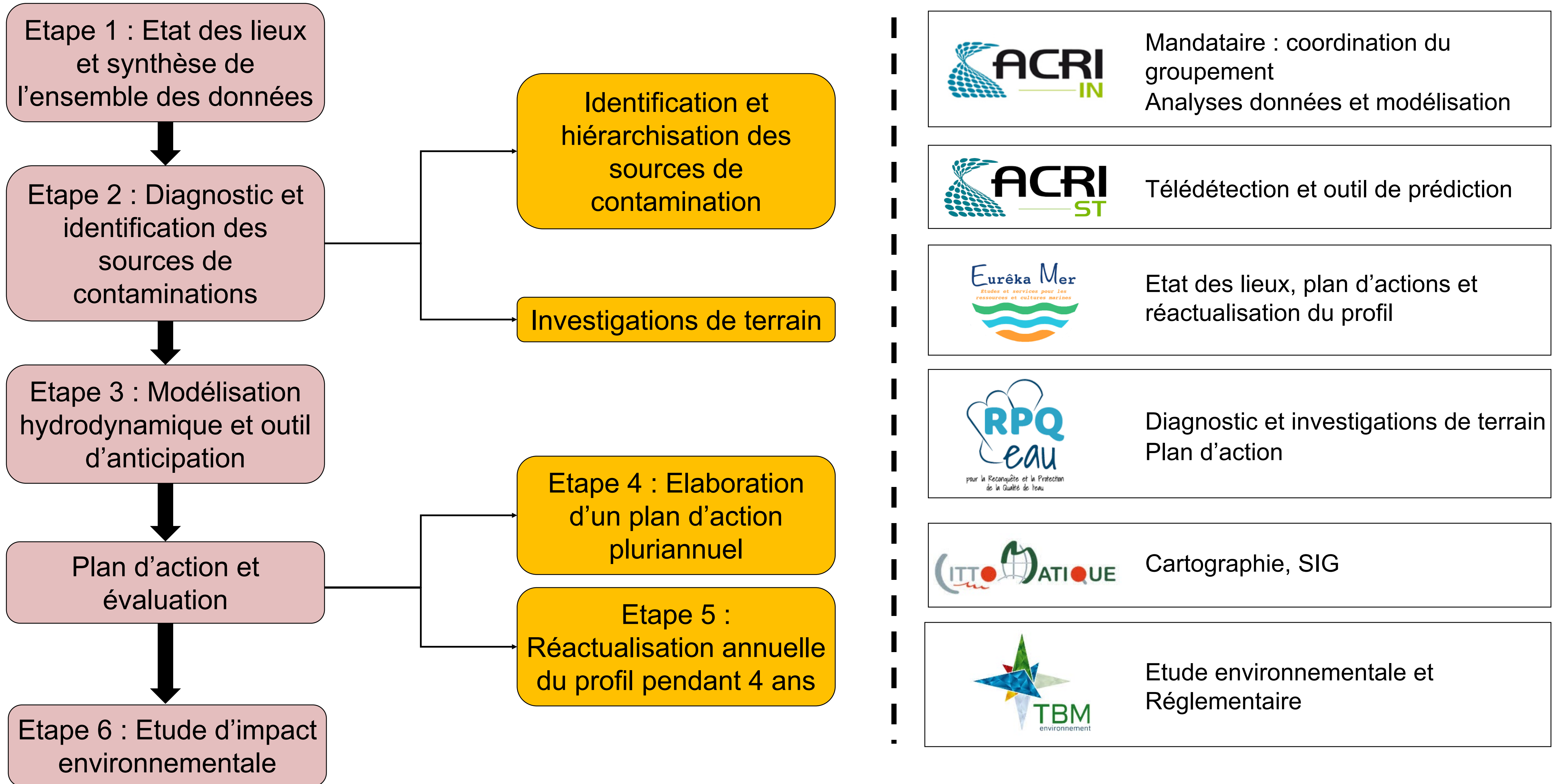
Lancement de l'étude en Comité de pilotage le 25 septembre 2024



Soutien financier :



Lot 1 : Mission Profil des eaux littorales sur l'entièreté du périmètre



Lot 2 : Recherche, identification et réduction des RSDE

6 stations d'épuration étudiées :
Roscoff, St Pol de Léon, Carantec, Plougasnou,
Lanmeur et Locquirec



Phase 1 : Campagne de
recherche des RSDE



6 campagnes d'analyse par
station sur une année

Prélèvements : entrée, sortie et
boues des stations

Méthode et liste de l'arrêté
ministériel RSDE

Etude hors cadre réglementaire :
STEP inférieures à 10 000 EH
(équivalent habitant)

Phase 2 : Diagnostic
amont Identification
des secteurs à risques
selon les molécules
identifiées dans les
analyses

Phase 3 : Investigations
complémentaires avec
prélèvements ponctuels
selon les résultats des
premières étapes

Phase 2 : Propositions
d'actions visant à
réduire les usages des
molécules significatives



Diagnostic détaillé pour chaque station avec
un plan d'action visant à la réduction et la
suppression des apports en substances à la
source avant déversement dans le réseau

Exemples de missions : Profil de vulnérabilité

Profil de vulnérabilité des eaux littorales = Diagnostic complet et cartographié à l'échelle de plusieurs EPCI sur le territoire commun de la baie

Concertation et appui scientifique important pour permettre le plus d'exhaustivité

Plans d'actions détaillés mis en place au travers des services d'An Dour ainsi que par les différentes collectivités et usagers

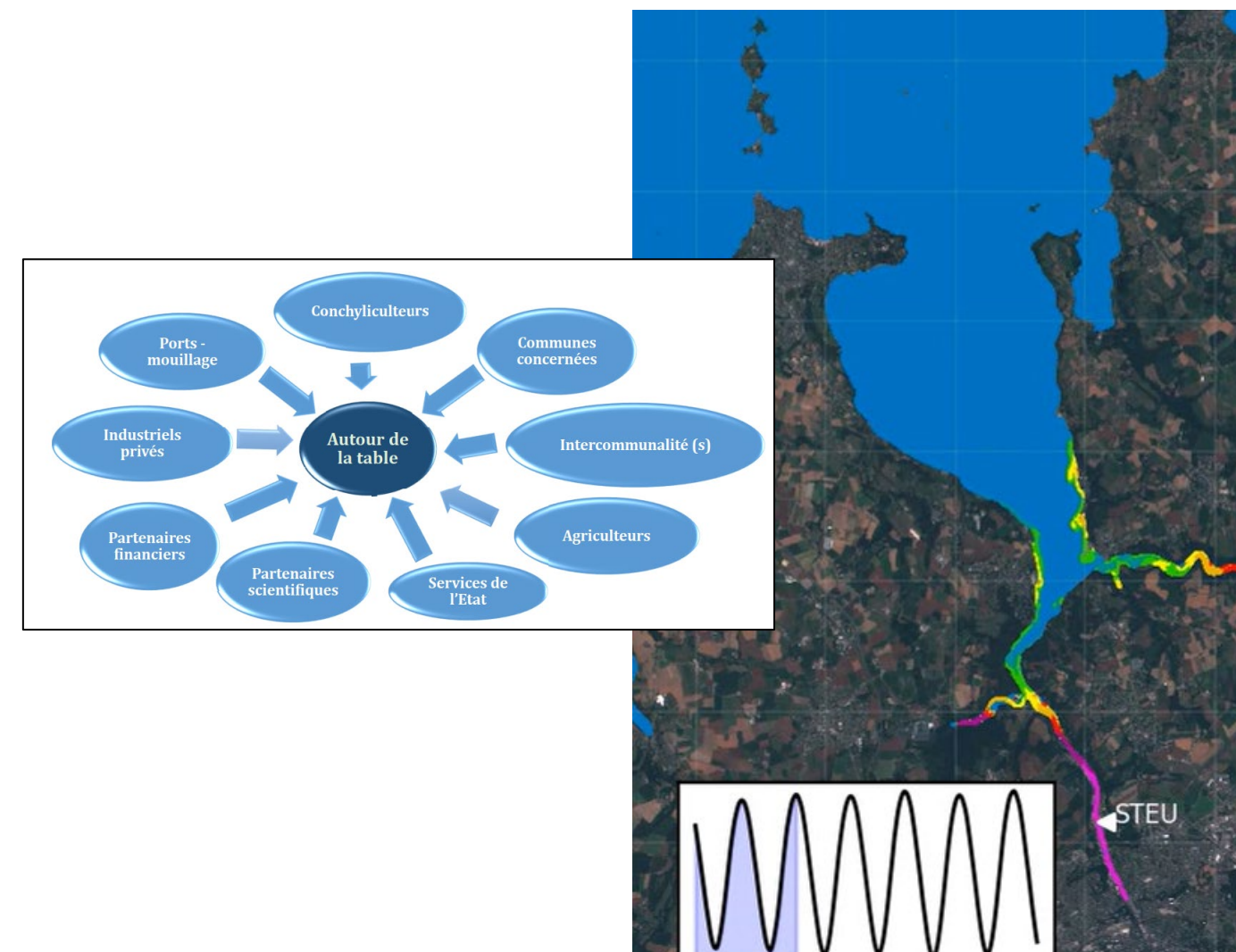


Outil de prédiction des contaminations en fonction des variables environnementales et de la modélisation de courantologie

Surveillance active de la qualité de l'eau

Modélisation en temps réel partagée avec les acteurs du territoire

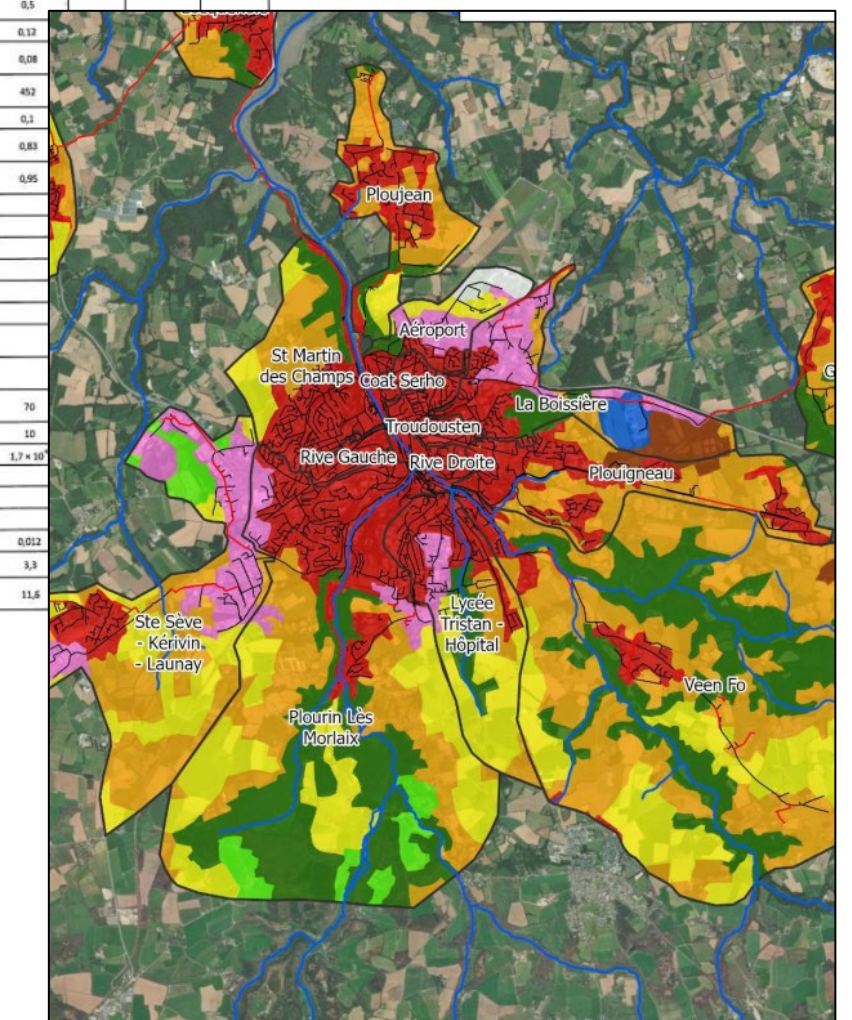
Aide à la décision pour les collectivités et les acteurs



Recherche des micropolluants sur les bassins amont des stations d'épuration

Investigations complémentaires pour mieux sectoriser les apports ou auprès des usagers des territoires potentiellement émetteurs (identification des pratiques, analyse des molécules en sortie....)

Famille	Substances	Code Sadeh	Classement	Substances à surveiller en vertu de la loi		NQE				
				Substances à surveiller en vertu de la loi	Substances à surveiller en vertu de la loi	Etat de référence pour la NQE	NQE 001 Etat de référence pour la NQE	NQE 002 Etat de référence pour la NQE	NQE 003 Etat de référence pour la NQE	
COU	L3 dichlorométhane	1241	Substance à surveiller en vertu de la loi	x	x	AM du 25/02/2010	10	10	sans objet	sans objet
Pesticides	2,4 D	1242	Substance à surveiller en vertu de la loi	x	x	AM du 22/07/2015	2,5			
Pesticides	2,4 MCPA	1212	Substance à surveiller en vertu de la loi	x	x	AM du 22/07/2015	0,5			
Pesticides	Adjuvant	1688	Substance à surveiller en vertu de la loi	x	x	AM du 25/02/2010	0,12			
Pesticides	Ammoniacale	1105	Substance à surveiller en vertu de la loi	x	x	AM du 22/07/2015	0,08			
Pesticides	AMPN	1907	Substance à surveiller en vertu de la loi	x	x	AM du 22/07/2015	0,2			
NAP	Anthracène	1408	Substance à surveiller en vertu de la loi	x	x	AM du 25/02/2010	0,1			
MTM	Arènes (métal total)	1309	Substance à surveiller en vertu de la loi	x	x	AM du 25/02/2010	0,8			
Pesticides	Acétylcholine	1951	Substance à surveiller en vertu de la loi	x	x	AM du 22/07/2015	0,95			
PRDE	BOE 028	2920	Substance à surveiller en vertu de la loi	x	x	AM du 25/02/2010	0,95			
PRDE	BOE 047	2919	Substance à surveiller en vertu de la loi	x	x	AM du 25/02/2010				
PRDE	BOE 089	2916	Substance à surveiller en vertu de la loi	x	x	AM du 25/02/2010				
PRDE	BOE 100	2915	Substance à surveiller en vertu de la loi	x	x	AM du 25/02/2010				
PRDE	BOE 113	2912	Substance à surveiller en vertu de la loi	x	x	AM du 25/02/2010				
PRDE	BOE 114	2911	Substance à surveiller en vertu de la loi	x	x	AM du 25/02/2010				
PRDE	BOE 183	2910	Substance à surveiller en vertu de la loi	x	x	AM du 25/02/2010				
PRDE	BOE 209	1815	Substance à surveiller en vertu de la loi	x	x	AM du 25/02/2010				
Pesticides	Berthozone	1113	Substance à surveiller en vertu de la loi	x	x	AM du 22/07/2015	70			
BTE	Berthozone	1114	Substance à surveiller en vertu de la loi	x	x	AM du 25/02/2010	10			
NAP	Benzo (a) pyrene	1115	Substance à surveiller en vertu de la loi	x	x	AM du 25/02/2010	1,7 x 10 ⁻³			
NAP	Benzo (b) fluoranthène	1116	Substance à surveiller en vertu de la loi	x	x	AM du 25/02/2010				
NAP	Benzo (k) fluoranthène	1117	Substance à surveiller en vertu de la loi	x	x	AM du 25/02/2010				
Pesticides	Bifenox	1119	Substance à surveiller en vertu de la loi	x	x	AM du 25/02/2010	0,02			
Autres	Biphényle	1384	Substance à surveiller en vertu de la loi	x	x	AM du 22/07/2015	3,3			
Pesticides	Boscalid	5526	Substance à surveiller en vertu de la loi	x	x	AM du 22/07/2015	11,6			



Profil de vulnérabilité des eaux littorales de la baie de Morlaix à la baie de Locquirec

avec le partenariat technique et financier de :



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
ET D'ASSAINISSEMENT DE PLOUÉNAN

